

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2022

RATIFIANT L'ORDONNANCE N° 2021-1605 DU 8 DÉCEMBRE 2021 ÉTENDANT ET ADAPTANT À LA FONCTION PUBLIQUE DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE CERTAINES DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - (N° 3)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, avant la première occurrence des mots :

« d'un »,

insérer le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.